

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A BAS LES PROVOCATIONS DES DESPOINTES !

Objet : Grève CARREFOUR MILÉNIS et PROMOCASH

Nous, salariés, sommes en grève depuis le 22 novembre 2018.

Depuis le début de la grève, DESPOINTES fait preuve de mauvaise foi.

Dans un communiqué, il affirme avoir mis un terme définitif le vendredi 25 janvier 2019 aux négociations tout en remettant en cause l'honnêteté et la probité du médiateur.

Il ajoute que ses propositions sur la subrogation, les tickets-restaurants, la prime de panier, la prime de transport et l'indemnité de transport sont caduques.

Il informe la population de l'ouverture de son hypermarché le lundi 28 janvier 2019 à 8H30.

Depuis, nous côtoyons au quotidien, de 6H00 à 22H00, des vigiles, des huissiers de justice, des forces de répression.

POURTANT, NOUS NE SOMMES NI DES DELINQUANTS ET NI FICHÉS S.

Ce 30 janvier 2019, nous avons constaté la présence de l'avocat de notre employeur en la personne de Monsieur Said SADAoui, Avocat associé chez Cabinet BRL Associés.

Nous avons profité pour lui demander pourquoi il refuse de répondre à notre sollicitation de rencontre que nous lui avons adressée pour dire le droit sur notre cahier de revendications.

Nous n'avons pas eu de réponse de sa part. Il est parti en fuyant.

DESPOINTES a perdu une occasion de rentabiliser la venue de son avocat.

Après nous avoir interdit de mettre en place des piquets de grève, DESPOINTES veut nous interdire d'ouvrir notre bouche. Il affirme que nous faisons trop de bruit.

Pour ce faire, il a fait venir l'entreprise ACOUSTIC ENVIRONNEMENT CONSULTING pour mesurer le niveau de décibel que nous dégageons.

Selon les dires du consultant, il semblerait que nous dépassons la norme autorisée.

NOUS DÉNONÇONS TOUS LES COUPS BAS DE DESPOINTES !

PLUS QUE JAMAIS LA GRÈVE CONTINUE !

Signé les salariés grévistes

La CGTG et l'UGTG.